Département du Nord Arrondissement de LILLE

Délibération CC_2019_119

OBJET:

COMMISSION N°4

Vote du compte administratif 2018 du budget annexe « office du tourisme Pévèle Carembault »

<u>Présents à l'ouverture de</u> <u>la séance</u> :

De la délibération CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents: 37

Suppléants présents : 3

Procurations: 8

Nombre de votants: 48

De la délibération CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations: 9

Nombre de votants: 48

Communauté de communes PEV

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_119-BF

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TOURMIGNIES sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 juin 2019, conformément à la loi.

Présents:

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er Vice-président

M. Eric MOMONT, 2ème vice-président

M. Luc FOUTRY, 3ème vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4ème vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5ème vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6ème vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7ème vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8ème vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9ème vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC 2019_108)

Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE

M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX

M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART

M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU

M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE

Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés:

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSE Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2019 Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le

ID: 059-200041960-20190624-CC_2019_119-BF

Délibération CC 2019 119

COMMISSION N°4

Vote du compte administratif de l'année 2018 du budget annexe « OFFICE DU TOURISME PEVELE CAREMBAULT »

Comme il est d'usage, après la présentation du Compte Administratif du budget annexe « Office du tourisme Pévèle Carembault », M. le Président quitte la salle de vote, la présidence de l'assemblée étant confiée, avec l'accord unanime de celle-ci, à M. CORTEQUISSE.

Le Conseil Communautaire,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS)

- 1° de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- 4° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conform Le Président

A STANGER